

Collège des Bourgmestres et Echevins
Président de la Commission de concertation
Service de l'Urbanisme
Av. de l'Astronomie 13
1210 S Josse

Bruxelles, le 4 juillet 2007

Concerne : enquêtes publiques relatives à la demande de permis d'urbanisme pour le réaménagement de la Place Rogier et à la demande de certificat d'urbanisme et d'environnement pour le réaménagement des sous-sols de la place Rogier.

Monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs les Echevins,

Dans le cadre des deux enquêtes relatives aux réaménagements de surface et en sous-sol de la Place Rogier, je souhaite en tant que cycliste habitant St Josse et administrateur de NoMo, autrement mobile faire part des remarques suivantes à la Commission de concertation :

Concernant le projet de réaménagement en surface

Dans l'ensemble, NoMo tient à féliciter les autorités pour la mise en oeuvre du projet de réaménagement de la place qui permettra de renforcer le lien entre le Pentagone et le Quartier Nord tout en conférant à cet espace une meilleure visibilité et convivialité grâce :

- au dégagement de la circulation automobile ;
- à la réalisation d'un strip améliorant la circulation des piétons ;
- à la réalisation d'un auvent conférant une centralité à la place et ponctuant sa fonction intermodale.

Toutefois il est à craindre que le projet tel que présenté ne permette pas d'atteindre son objectif dès lors que divers éléments viennent profondément altérer l'idée de convivialité et la possibilité de clarifier les usages de cet espace:


En effet, la Place Rogier et ses alentours ne disposent d'aucun plan de circulation global. Celui-ci se trouve actuellement éclaté entre divers projets dont celui-ci, le schéma directeur Botanique et le réaménagement des boulevards centraux. Le projet de Plan communal de mobilité (PCM) de la commune de Saint-Josse n'aborde visiblement cette portion de son territoire, ni le boulevard et la place St Lazard.

Le projet prévoit le maintien de la trémie d'entrée du Parking Rogier sur la place. Cet élément est totalement antinomique avec l'objectif de convivialité (conflit piétons – voitures entrant sur le strip) et d'espace ouvert dédié à cette place. Le projet conçoit clairement la place comme une vaste zone piétonne, sans obstacle, pour ressusciter l'aspect fonctionnel de la place. Le parking Rogier disposera déjà de 3 entrées (rue Popelin, rue Gineste ainsi qu'une entrée privée rue Popelin). L'étude soutient que cette suppression est possible (p. 16), qu'elle avantagera les piétons et renforcera la relation entre la place et le Crown Plaza. L'étude confirme que cette entrée n'est pas si importante et que les autres entrées disposent d'une capacité suffisante (p. 47). C'est pourquoi, il est demandé **la suppression de cette trémie pratiquement inutile et qui dénaturera la fonction assignée à la place.**

Le projet fait de la rue du Progrès une voirie destinée aux transports publics pour accéder à la gare du Nord. Cette affectation a pour conséquence de faire passer un très grand nombre de bus (environ 1.500 par jour) sur la place. Le couloir BUS en asphalte qui traverse la place de part en part doit servir qu'à limiter le bruit de roulement des bus et à l'usure due aux passages des bus sur la place. Un arrêt en forme de fosse (plateau inversé) doit ralentir les bus. Le caractère piétonnier de la place doit être préservé de la trop grande cadence de bus et de la vitesse en général excessive de ceux-ci. **Il est donc demandé de confirmer ce couloir comme zone piétonne.**

Il est donc demandé d'améliorer le revêtement routier pour rendre le passage des bus plus silencieux dans la rue du Progrès, de dévier les bus inutiles vers le boulevard Albert II et de mettre la rue du Progrès en zone 30 afin de limiter les nuisances sonores par le millier d'habitants de la rue du Progrès.

L'idée de mettre le bd Jacquain comme voie de circulation entrante vers le centre et celle du bd A. Max comme voie de circulation sortante avec la **suppression du tourne à gauche en provenance du Jardin Botanique** est bonne. **Il est demandé réaliser cet aménagement qui permet de peindre des pistes cyclables sur le bd Adolphe Max sans attendre le début des travaux place Rogier.** Cette réorganisation de la circulation doit s'intégrer dans le projet à court terme de **diminuer le trafic de transit sur les boulevards centraux.**

La place doit être considérée dans leur globalité comme **zone de rencontre** avec priorité pour les piétons, limitation de la vitesse à 20 km/h, le tout se concrétisant par un aménagement de plein pied de façade à façade. L'aménagement plane se démarquerait à hauteur de l'arrêt de bus par l'aménagement d'une fosse. Une zone de rencontre est signalé par le panneau  [F12a](#).

Les passages pour piétons des rues des Croisades, du Progrès et de Brabant sont inutiles. Il est demandé de les supprimer et décaler les guides pour aveugle dans l'axe des façades de la Rogier. Les entrées dans la zone piétonne doit être renforcée grâce à la mise en plateau de la place Rogier. Les exemples suisses de zone de rencontre sont exemplaires à ce titre et la Région de Bruxelles-Capitale doit s'en inspirer dans ses projets. Voir : www.zonederencontre.ch

Le projet prévoit des aménagements en leur faveur des **cyclistes**. Mais il est demandé de rajouter les améliorations suivante :

- peindre une **ligne Sauvens** à gauche à la piste cyclable marquée prévue côté Bruxelles pour marquer la séparation avec la voie de circulation afin d'éviter que les cyclistes se fassent frôler par des camions.
- peindre **4 sas cyclistes direction botanique** aux carrefours (avant le bd Émile Jacquain, avant Adolphe Max, avant passage pour piéton rue de la Loi/place Rogier, avant carrefour rue des Cendres)
- remplacer la piste sur trottoir entre la rue du Pélican et le boulevard Émile Jacquain en une **piste cyclable en chaussée en asphalte protégée par une berne**
- s'assurer d'avoir des **jonctions en asphalte niveau 0** sans filet d'eau au niveau de la banquettes de séparation des bandes bus de la chaussée (prévoir un bon positionnement des avaloirs en conséquence). Les traversées doivent aussi être en asphalte.
- prévoir un **accès vélo direct depuis le bd Adolphe Max** à travers la banquettes de séparation des bandes bus de la chaussée pour accéder à la bande bus direction rue du Progrès.

- marquer une piste cyclable au sol au carrefour Ceinture / Albert II, direction Basilique, entre la fin de la bande bus et voir la jonction cyclable avec le reste du boulevard
- mettre l'accès vélo ICR 4 dans l'axe de la rue des Cendres et prévoir une zone tampon sur la banquette de séparation des bandes bus de la chaussée plus large
- **revoir les tourner à gauche** pour accéder à la double bande bus sans brûler les feux rouges (avec les sas) et rajouter des petits feux cyclistes avec flèche pour dire quand la traversée est verte (voir schéma en annexe)
- prévoir des **parkings vélos du côté ville de Bruxelles** à l'entrée de la rue Neuve comme cela existe pour l'instant. L'emplacement le plus adéquat est entre ascenseur et escalator du métro derrière les 3 places pour le stationnement de livraison (laisser 2 m de libre pour livraison chaque fois).
- S'assurer que les feux passent aussi au vert pour les cyclistes qui prennent les bandes bus et que ceux-ci ne soient pas bloquer par des feux qui ne passent au vert que grâce à la présence d'un bus.

Concernant les activités sur la place

Il est important de placer des commerces, de l'HORECA aux rez-de-chaussée des tours autour de la place pour lui redonner de la vie et il faut s'assurer que l'auvent devient un endroit où les piétons peuvent se reposer sur un ban public sans être dérangé par les rafales de vent. Si l'auvent devient salle avec des vitres cassés, cela ne sera qu'un lieu de passage sans vie.

Concernant le projet de réaménagement en sous-sol

Le demandeur souhaite la création de 147 places de parkings supplémentaires au niveau -5 du parking situé sous la place Rogier de façon à faire passer sa capacité de 305 à 452 places. Cette augmentation doit clairement s'apprécier au regard de l'offre totale de stationnement dans le périmètre immédiat de la place Rogier. L'offre en parking public se monte à environ 3.000 places : Parking Rogier : 307 – Parking Liedts : 60 - Botanique : 387 – City 2 : 758 – Passage 44 : 532 – Manhattan : 800 – CCN : 125. Cette offre existante, n'est, à l'heure actuelle, pas pleinement exploitée. A cette offre de stationnement public impressionnante, s'ajoute l'offre importante en parkings privés des bureaux avoisinants. Ces parkings génèrent inévitablement une pression automobile forte dans le quartier, un trafic de navetteurs au détriment des habitants et autres usagers de l'espace public, sans compter les nuisances liées aux entrées et sorties vers et hors de ces parkings.

L'accroissement du nombre de places de parkings dans ce périmètre rentre clairement en conflit avec la philosophie du projet de réaménagement de la Place Rogier et de ses alentours. Il générera une augmentation des flux vers les entrées et sorties et donc vers la rue Gineste et la future rue Popelin.

Par ailleurs, ce quartier est un des mieux desservi de Bruxelles par les transports en commun grâce à la présence de la gare du Nord, du métro, du pré-métro et de multiples lignes de bus. Le Plan Régional de Développement qui fixe un objectif de **réduction de 20% du trafic automobile** incite à la concentration de bureaux autour des gares précisément pour en permettre l'accès aux navetteurs autrement qu'en voiture. Depuis le 1^{er} juillet 2004, les entreprises de plus de 200 personnes sont chargées de mettre en place des Plans de déplacement d'entreprises destinés à inciter leur travailleur à opérer un transfert modal de la voiture vers d'autres modes de déplacement moins nuisibles et moins polluants.

Pour ce qui est de l'accessibilité aux commerces, non seulement des études de plus en plus nombreuses démontrent que la vitalité d'un noyau commerçant ne dépend pas de son accessibilité en voiture, mais des expériences concrètes belges et étrangères abondent dans ce sens.

C'est pourquoi il est demandé **de refuser que le certificat délivré autorise l'accroissement du nombre de places de stationnement et qu'un moratoire soit établi sur la création de parkings dans cette zone**. Accessoirement, dès lors que le niveau -5 est déjà existant, ils demandent qu'une réflexion soit menée en vue de réfléchir à une affectation censée et durable de cet espace par exemple en zone de stationnement pour les cars touristiques, en plate-forme de marchandises pour les livraisons, ...

En conséquence, NoMo souhaite que le projet soit revu afin de mieux garantir la nouvelle fonction assignée à la Place Rogier et de mieux préserver l'intérêt des habitants tant en ce qui concerne les aspects liés à la mobilité que ceux liés au développement d'un espace public agréable et convivial. NoMo se prononce clairement en défaveur de la délivrance du certificat destiné à permettre l'accroissement de la capacité du Parking Rogier dans cette zone particulièrement bien desservie via les transports publics.

Dans l'espoir d'être entendu et écouté, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Luc Coveliers
rue St Alphonse 31
1210 St Josse Ten Node
Tél Privé : 02/219 36 51
Email : luc@bruxxel.org
Administrateur NoMo www.nomo.be

